

# JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette Feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet à libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 16 francs; pour 6 mois, 31 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

## LYON.

S. G. M. gr le garde-des-sceaux a nommé M. Rouchon, conseiller à la cour royale, pour présider les assises du département du Rhône, qui s'ouvriront le 5 décembre prochain, 4.º trimestre de 1821.

— Par ordonnance royale, du 12 septembre dernier, M. Philibert Dalain, premier suppléant de la justice de paix du canton de l'Arbresle, a été nommé juge de paix du même canton, en remplacement de M. Jean-François Achard, démissionnaire.

— A l'une des représentations données par M. Albert, il a été donné, par erreur, une pièce d'or à l'un des bureaux du grand-théâtre, laquelle pièce sera remise à la personne qui pourra donner les indications nécessaires pour se faire connaître comme le propriétaire. S'adresser au bureau de la police municipale.

On écrit de Paris :

On prétend que lundi dernier il se serait tenu un conseil secret et confidentiel chez \*\*\*\*. Quelques personnages très-marquans par leur rang et leurs opinions y auraient assisté. La réunion devait être mise sur le compte du hasard, dans le cas où on en eu connaissance.

— Le Drapeau blanc est admirable aujourd'hui par sa logique adroite et pleine d'humanité. Il ne demande pas mieux que de payer aux Grecs un tribut de compassion, mais il déclare vouloir les traiter comme on traite en ce moment les malheureux atteints de la fièvre jaune, c'est-à-dire, les plaindre et les repousser de peur d'en recevoir la contagion.

Il ne sait pas précisément pourquoi la contagion lui paraît tant à redouter, mais il voit partout les libéraux sourire à l'insurrection grecque, et il faut bien qu'il y ait quelque infamie dans leur fait, puisque les libéraux applaudissent.

Toutefois, le Drapeau blanc ne s'oppose point à ce que la Grèce soit secourue par l'Europe, mais il voudrait avant tout, que les malheureux qu'on égorge avec tant d'atrocité, commençassent par élever des mains suppliantes vers les Princes éclairés dont ils ont besoin: c'est absolument l'histoire du pédant qui, tranquille au bord de l'eau, régent l'écolier qui se noie :

L'enfant lui cria : Au secours ! je péris !  
 Le magister se tournant à ses cris,  
 D'un ton fort grave à contre-temps s'avisa,  
 De le taucer : Ah ! le petit bahouin !  
 Voyez, dit-il, où l'a mis sa sottise ;  
 Et puis, prenez de tels fripons le soin !  
 Que les parens sont malheureux qu'il faille  
 Toujours veiller à semblable canaille !  
 Qu'ils ont de max. et que je plains leur sort !

Encore le pédant sauva-t-il la vie à l'enfant qui demandait son secours !

— Il se vend à Bruxelles des cannes de nouvelle invention. On assure qu'elles contiennent entr'autres objets, une boussole pour guider le Constitutionnel, une languette de théâtre pour rendre le Miroir meilleur juge, un briquet pour donner du feu au Moniteur, une bougie pour éclairer le Journal des Debats, des lignes à pêcher pour le Journal de Paris.

— Au sein de la capitale des arts et des sciences, pourquoi laisse-t-on régner le démon de l'ignorance ? Le peuple s'instruira ; les écoles d'enseignement sont un garant des connaissances de la génération qui s'élève. Pourquoi laisse-t-on subsister les vestiges de l'ancienne barbarie ? Les enseignes des boutiques et les inscriptions gravées sur le frontispice des maisons ou des monumens sont-ils donc tellement vénérables qu'on n'ose y porter une main réparatrice. La liberté du langage est tolérée dans la capitale avec autant de respect que la liberté des cultes. Un bateleur a fait peindre sur la porte d'une ménagerie : *Collection d'animot vivants* ; chez une fruitière, on lit : *A la Paiche fraîches* ; chez un tapissier : *Au Ris-d'eau* ; chez un marchand de drap : *Au brave Francet* ; et aux murs de l'Académie française : *Place des Quatres-Nations*. A l'instar de Lyon, pourquoi ne pas soumettre, par une ordonnance, les enseignes et les inscriptions à une censure ? Le peuple qui observe, suivrait ainsi un cours d'orthographe, et s'habituerait à écrire correctement les mots les plus usités du langage.

— Un journal anglais rapporte l'anecdote suivante : Lors que la nouvelle de la mort de Georges III arriva à Aberdeen, en Ecosse, il fut donné ordre de faire, dans toutes les églises, des prières pour Georges IV. Le docteur Kidd, professeur de langues orientales, et prédicateur très-estimé, après avoir prié pour le nouveau roi, ajouta : *Puisse-t-il être meilleur Roi qu'il n'a été bon prince !* Ce vœu offensa grandement les pharisiens, et le lendemain le docteur fut mandé devant le lord-Grérêt en conseil. Il s'y rendit, mais ayant attendu assez long-tems sans qu'aucun de ces messieurs lui

## NOUVELLES DES THEATRES.

*La Mère rivale*, comédie en trois actes et en vers, a été représentée, pour la première fois, hier, au Grand-Théâtre. Le caractère principal de cette pièce n'est pas neuf, ni dans le monde, ni sur la scène, et l'intrigue en est légère. Une veuve, jeune et belle encore, est la mère d'une jolie fille de quinze ans qu'elle fait élever dans la retraite, afin de s'épargner une comparaison et des calculs toujours fâcheux pour une coquette, quelque bien conservée qu'elle soit. L'amour qui, comme chacun sait, se mêle de tout, ruine les projets de cette mère jalouse et la force à produire sa fille au grand jour. Pour se sauver de l'embaras où cet incident la jette, il ne lui reste d'autre moyen que de la marier à l'amant qu'elle a choisi; et elle se hâte d'autant plus de donner son consentement à cette union, que les nouveaux époux doivent aller habiter en province, où leur existence ignorée sera sans inconvénient pour sa réputation de jeunesse et de fraîcheur.

On voit que ce sujet est, par lui-même, peu susceptible de développemens ; mais quelques scènes épisodiques assez piquantes, des portraits finement tracés, certains ridicules saisis et rendus avec esprit, de l'élégance et de la

correction dans le style, en un mot, des détails agréables suppléent à la faiblesse de l'action et ont fait réussir cet ouvrage. Les principaux rôles sont bien joués, et si Valmore pouvait se battre un peu moins les flancs, l'exécution n'en laisserait rien à désirer.

— Les représentations d'Albert continuent à être très-suívies. Tout le monde admire dans ce danseur la grâce et la noblesse de ses poses et de ses attitudes, le moelleux et le fini de ses pas, l'expression correcte et animée de sa pantomime, mais on trouve, en général, qu'il manque de brillant et d'élévation : Paul a accoutumé les Lyonnais au genre dont il est, en quelque sorte, le créateur ; et le beau ne leur suffit plus, il leur faut de l'étonnant.

J. S.

## SPECTACLES du 26 octobre.

GRAND-THEATRE Le Légataire universel. — Le Rossignol.

THEATRE DES CELESTINS. — Au bénéfice de Madame Adam, premières représentations de : Le Diable. — La Créancière. — L'Attaque du Convoy.

adressât la parole, il demanda qu'on voulût bien lui dire pourquoi on l'avait fait venir, parce qu'il désirait ne pas perdre son temps. Un des membres du conseil se leva, répéta la phrase qui avait choqué, et requit le docteur de déclarer si en effet il s'était servi d'un pareil langage. Celui-ci répliqua affirmativement, en faisant observer à leurs seigneuries qu'il ne pensait pas même que parmi les membres du conseil il y en eût un seul qui ne pût devenir meilleur qu'il n'était. Cette réponse produisit son effet : le conseil ne sut que répondre, et le docteur voyant qu'on ne lui disait plus rien, prit tranquillement son chapeau, fit au salut à ces messieurs et se retira.

Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de connaître les manœuvres qui, dans un siècle bien différent du nôtre, furent employées pour priver de son emploi un homme d'un génie supérieur, qui n'eût, aux yeux de ses ennemis eux-mêmes, d'autre tort que celui d'avoir publié un ouvrage où les flatteurs du pouvoir et les détracteurs de la philosophie étaient traités peu révérencieusement. Cet homme était le célèbre auteur de l'Essai sur l'entendement humain, ce Locke, l'honneur de la philosophie du dix-septième siècle, et la gloire de l'Angleterre.

Les détails que nous rapportons ici sont assez curieux; nous ne les croyons pas entachés de mauvaise foi; ils sont empruntés à une traduction de M. l'abbé d'Andresel, inspecteur-général de l'université et membre de la commission de censure.

*Correspondance du comte de Sunderlan, ministre de S. M. B. Charles II, et de l'évêque d'Oxford, au sujet de M. Locke.*

(Extrait de la collection de Birch au musée britannique, cité par C. J. Fox, dans son histoire des derniers Stuart.)

*A monseigneur l'évêque d'Oxford.*

Whitehall, 6 novembre 1684.  
Le roi est informé, monseigneur, qu'un certain M. Locke, qui appartenait au feu comte Shaftesbury, et qui, dans plusieurs circonstances, a témoigné au gouvernement un esprit d'opposition et de désobéissance, tient une classe au collège de Christ-Church. S. M. m'ordonne de vous faire connaître qu'elle voudrait lui faire perdre sa place, et que vous ayez à m'instruire de ce qu'il faut faire pour cela.

J'ai l'honneur, etc.

Signé SUNDERLAND.  
A monseigneur le comte de Sunderland, principal secrétaire d'état.

Ce 6 novembre 1684.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de M. Locke, qui tient une classe de ce collège, et je m'empresse de vous rendre le compte que vous désirez. Connaissant comme vous M. Locke pour une créature du feu comte Shaftesbury, et pour un homme très-suspect de malveillance envers le gouvernement, j'ai eu l'œil sur lui pendant plusieurs années; mais il est si bien sur ses gardes, qu'après les perquisitions les plus exactes, tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il n'existe personne dans cette maison, quelque familier qu'on soit avec lui, qui l'ait entendu prononcer un seul mot, soit contre, soit même concernant le gouvernement.

C'est en vain que fréquemment, et à dessein, on a parlé devant lui, et en particulier, de la disgrâce de son protecteur; de la ruine de son parti et de ses projets; il a été impossible de découvrir dans ses paroles ou dans ses regards qu'il y prit le moindre intérêt, qu'il y fit même la plus légère attention; en sorte que je ne crois pas qu'il y ait au monde un homme si profondément versé dans l'art de la dissimulation et de la fausseté.... Il est en ce moment absent pour cause de santé. Je viens néanmoins de lui signifier qu'il eût à se rendre ici, et il en arrivera de deux choses l'une: ou il refusera de revenir, et dans ce cas il pourra être renvoyé pour désobéissance; ou il reviendra, et dans ce cas, il se trouvera à votre disposition pour les fautes qu'on pourra avoir à lui reprocher; car il est probable qu'il n'aura pas été partout aussi réservé qu'ici, et qu'il se sera plus livré à Londres, où l'on s'exprime avec plus de liberté, et où se préparent et se concertent les exécration des desseins contre le roi et le gouvernement.

Je lui ai fixé le 1.er de janvier pour son retour, et s'il n'est pas ici à cette époque, je serai en droit de procéder à son expulsion; mais si ce moyen ne paraît pas assez efficace ou assez expéditif, et s'il plaît au roi, notre fondateur et notre visiteur, d'ordonner son exclusion immédiate, il y sera procédé sans délai sur un ordre adressé au doyen et au chapitre par votre très-humble, etc.

J. EVÊQUE D'OXFORD.

A l'Evêque d'Oxford-  
WHITEHALL, 16 novembre 1684.

Monseigneur, j'ai communiqué au roi votre lettre du 8, et il me charge de vous transmettre l'ordre ci-joint, pour l'expulsion immédiate de M. Locke.

SUNDERLAND.

Au R. P. en Dieu, Jean, évêque d'Oxford.

R. P. en Dieu, nous sommes informés de la conduite séditieuse et déloyale de Locke, qui tient une des classes de notre collège, et nous vous ordonnons en conséquence de le priver incontinent

de sa place, ainsi que de tous les droits et avantages qui y sont attachés. La présente vous servira de garantie. Adieu.

Donné à Whitehall, le 1.er novembre 1684.  
De par le roi: SUNDERLAND.

Au comte de Sunderland  
Monseigneur, il est de mon devoir de vous informer que le roi est obéi, et que M. Locke est chassé.

J. EVÊQUE D'OXFORD.  
Nous nous dispenserons d'ajouter à ces faits les réflexions qu'ils suggéreront sans doute à tous nos lecteurs. Nous n'aurions pas les rapprochemens épigrammatiques. Néanmoins nous observons encore avec plaisir les scrupules de l'évêque d'Oxford qui n'a pas voulu accuser Locke d'un crime dont il n'était pas coupable;

PARIS, 23 octobre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.  
Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec le ministre de sa maison et S. Exc. le ministre des relations extérieures.

Après la messe, le corps diplomatique a été introduit chez le Roi avec le cérémonial accoutumé.

Les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères ont ensuite été présentés à MADAME, aux princes et à S. A. R. madame la duchesse de Berri.

Les enfans de France ont été se promener à l'Elysée-Bourbon.

Le Roi n'est pas sorti pour sa promenade accoutumée.  
— M. le comte de Siméon, ministre de l'intérieur, est fait pair de France.

— On parle de nouveau de la prochaine arrivée du roi d'Angleterre à Paris.

— M. l'abbé duc de Montesquieu, pair de France, doit être nommé, dit-on, grand-aumônier de la couronne.

— Le 8 novembre prochain aura lieu, dans la grande salle du conseil de l'administration des hospices, le concours pour la nomination des élèves internes et externes dans les hôpitaux et hospices de Paris.

— De Ruault ne s'est pas pourvu en cassation. Le fatal délai a expiré à minuit.

— On a célébré aujourd'hui dans toutes les paroisses de Paris un service solennel pour feu M. le cardinal archevêque de Paris.

— On a publié aujourd'hui les règles que suivront les jeunes gens qui prendront des inscriptions pour les différens cours de la faculté et de l'administration à ses cours.

— Jeudi prochain, M. Portal commencera, au jardin du Roi, son cours d'anatomie humaine, à trois heures après midi, et ces cours continueront les mercredi, jeudi et samedi de chaque semaine, à la même heure.

— Ce matin, à neuf heures, le public a été admis dans la chapelle ardente où est exposé le cercueil de son Em. le cardinal archevêque de Paris. Deux autels sont dressés dans cette chapelle, et des messes se disent continuellement pendant la matinée; des prêtres, en prières, gardent le corps; des gendarmes occupent différens postes à l'intérieur et à l'extérieur de l'archevêché, pour le maintien du bon ordre. Les prêtres d'une grande quantité de paroisses sont venus de demi-heure en demi-heure pour jeter de l'eau béate et prier.

— La semaine dernière a été marquée d'une boule noire dans les théâtres de la capitale. La première représentation de la *Camilla* de M. Paër n'a pas eu l'approbation des dilettanti. M. Georges Raspal a débuté au second Théâtre-Français et s'est placé entre la médiocrité et la nullité. Le théâtre de la Porte-Saint-Martin a exhumé Maleck-Adhel, que le public a revu avec froideur. Le Gymnase a succombé sous les *petites misères de la vie humaine* et le Soldat Moldave est mort au théâtre de la Gaîté. Le système des compensations nous fait espérer des succès pour la semaine prochaine. Un nouvel *amant*, qui se prépare à soupier au Gymnase, aura, dit-on, de l'esprit comme un *bossu*. Le *Concert d'amateurs*, que promet le Vaudeville, n'endormira pas les habitués; enfin la *Barbe postiche* ne tombera pas à la Porte-Saint-Martin.

— La Tragédie de Louis IX en Egypte, de M. Lemercier, qui a obtenu un grand succès au Second-Théâtre français, vient d'être livrée à l'impression. Cet ouvrage d'un de nos premiers poètes tragiques, doit ajouter un nouveau fleuron à sa couronne, et le placer dignement à côté de ses autres productions.

— L'histoire de S. M. Louis XVIII. par M. de Bonchamp doit paraître la semaine prochaine; on attend ce nouvel ouvrage. Le bruit le plus généralement répandu, est que l'historien a jugé son héros avec la noble indépendance qui exclut la flatterie.

— L'*Espièglerie* est une nouvelle lithographie qui est sortie des presses de M. Angelmann. Un frère des écoles chrétiennes est assoupi sur un siège. Un écolier malin se glisse adroitement derrière lui, et dérobe dans l'armoire voisine la discipline du frère. La physionomie du maître et celle du disciple sont d'une vérité qui fait le plus grand éloge du talent de M. Le Camus, auteur du tableau original. Ce joli tableau fait pendant de la *Répétition* publiée précédemment par le même.

## EXTERIEUR.

### SUEDE.

STOCKHOLM, 2 octobre. — M. le comte de Rosen, gouverneur de Gothenbourg, a envoyé au gouvernement des représentations sur le triste état du commerce de cette ville; il a en même temps proposé d'y établir un bureau de prêt pour le commerce, afin de venir au secours des négocians lorsqu'ils ont besoin de fonds.

### ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 18 octobre.

Le bruit s'était répandu ici que l'Autriche était en négociation avec la maison Rothschild pour un nouvel emprunt de trente millions de florins : mais on dit qu'elle y a renoncé depuis, les armemens en Hongrie n'exigeant pas des efforts si extraordinaires, que les moyens ordinaires de finances ne puissent y suffire. On sait que les troupes stationnées dans les provinces frontières de la Turquie sont toujours sur pied de guerre, et qu'elles sont assez nombreuses; de sorte que peu de régimens de la Bohême et de la Moravie suffisent pour compléter les trois corps d'observation que l'on rassemble.

NUREMBERG, 9 octobre. — Depuis quelques jours, est arrivé à Lahr en Bricgau. M. de Langsdorf, conseiller d'état et consul-général de Russie au Brésil, connu pour son voyage autour du monde. Ce savant, engagé, sous des conditions très-avantageuses, un nombre considérable d'ouvriers, tels que menuisiers, charpentiers, maçons, etc. à le suivre dans l'établissement qu'il a formé au Brésil, et pour lequel il va s'embarquer incessamment avec eux à Brême. De retour en Amérique, M. de Langsdorf entreprendra, dans l'intérieur de ce continent, un voyage dont la Russie fait les frais, et qui vraisemblablement ne sera pas moins profitable au commerce de ce vaste empire, qu'utile aux sciences naturelles pour toute l'Europe.

AUGSBOURG, 9 octobre. — Nous recevons des détails sur la fête vraiment populaire qui a été célébrée le 7 de ce mois aux environs de Munich. C'était la fête centrale de l'agriculture. Les propriétaires et cultivateurs qui avaient pendant le cours de l'année, contribué le plus efficacement à l'amélioration de la race des bestiaux, ont eu des prix qui ont été distribués par le ministre de l'intérieur. Les plus beaux bestiaux, les objets d'agriculture les plus utiles, ont été exposés. Une population immense a assisté à cette fête, ainsi que le Roi de Bavière et sa famille, et le roi de Wurtemberg, qui s'était rendu de Stuttgart à Munich pour y assister.

### AUTRICHE.

VIENNE, le 13 octobre. — Des lettres de Semlin annoncent que l'un des anciens chefs serviens, connu par le rôle qu'il a joué pendant l'insurrection de ce pays, dirigée par Czerny-Georges, et qui se trouve actuellement avec les insurgés de la Moldavie, dont il commande un corps, a envoyé depuis quelques tems plusieurs agens dans la Servie pour engager les préposés des districts à se prononcer en faveur des Grecs. Ce chef est le général Mladen-Miloradowitch, dont il a été souvent question dans le récit des événemens qui se sont passés pendant l'été dernier dans la Valachie et la Moldavie. Il est proscrit depuis long-tems par les Turcs, qui ont mis sa tête à prix. Il paraît qu'il a encore beaucoup d'influence chez ses compatriotes, mais que cette influence n'est pourtant pas assez étendue pour engager les préposés Serviens à des démarches qui pourraient entraîner les suites les plus funestes. Le pacha de Belgrade a été fort inquiet pendant quelques tems, et a pris des précautions. On ne peut néanmoins lui faire des reproches de cruauté : il n'a inquiété aucun Servien. On parle d'une grande mésintelligence qui a éclaté entre les pachas de Belgrade et de Widdin. Tous deux ont adressé des rapports à Constantinople, et on attend maintenant la décision du Grand-Seigneur sur leur différend. Il est probable que l'un d'eux encourra la disgrâce du sultan. On parle aussi d'une victoire remportée par un corps albanais sur les troupes turques commandées par Ghouschid-Pacha. Il est au surplus aujourd'hui très-difficile de se procurer des nouvelles authentiques de l'Albanie. C'est pour la dixième fois qu'on annonce la mort d'Ali-Pacha.

### ORIENT.

Les dernières nouvelles officielles de la Morée portent que les soldats du sénat de Calamite se sont réunis à l'armée d'Ypsilanti, et que, par là, les forteresses sont assiégées avec plus de vigueur et de succès. Il est certain que non-seulement la ville de Napoli di Malvesia, mais aussi Argos et le château de Belvédère, se sont rendus. Le prince Démétrius Ypsilanti a invité tous les chefs militaires du Péloponèse à une espèce de congrès qui devait s'ouvrir, le 1. et septembre à Modon, afin de concilier d'une manière amicale les dissensions existantes.

Les nouveaux gouvernemens sont partout en difficulté avec les agens étrangers, qu'on accuse de favoriser secrètement les Turcs. D'après les évaluations les plus impartiales, la force armée des Grecs en Morée s'élève à 18,000 hommes, dont à peine 1,000 sont bien armés. Les chefs estiment leurs forces militaires à 80,000 hommes.

On mande des frontières de la Moldavie, en date du 21 septembre; « Le 10, il y a eu un combat très-vif entre les Grecs et

(5)

les Turcs près de Dorna. Les Grecs triomphèrent dès le commencement et tuèrent plusieurs Turcs : dès que ceux-ci virent la force des Grecs, sur laquelle ils avaient été mal informés, ils se retirèrent précipitamment dans leurs positions retranchées. Il ne paraît pas qu'ils aient été poursuivis par les Grecs. »

— Nous recevons les détails suivans sur les causes qui ont occasionné la dissolution momentanée de quelques-unes des flottilles grecques (1) :

Au moment où, dans les différentes escadres grecques, on eut reçu avis de l'amnistie publiée par le divan en faveur d'une partie des rayas, la plus grande désunion régnait parmi les chefs de la marine. Les succès antérieurement obtenus par quelques-uns de ceux-ci, avaient fait naître des prétentions nouvelles en opposition directe avec les droits et l'autorité des principaux armateurs. La nouvelle de l'amnistie décida quelques-uns des armateurs mécontents à rentrer dans leurs ports. Mais les femmes de Hydra, de Pesaro et de Paxos, animées d'un patriotisme plus désintéressé, surent représenter à leurs époux, à leurs frères les tristes conséquences de leur faute, et l'opprobre dont ils allaient couvrir leur patrie, si, faute de leur coopération au combat, les ennemis parvenaient à remporter quelque succès. Leur voix fut entendue par ces hommes que l'ambition avait égarés un instant, mais dont le cœur était toujours ouvert aux impressions de la vertu. Les chefs dissidens retournèrent à leur poste, et convinrent avec les autres de l'organisation d'un gouvernement régulier auquel tous jurèrent d'obéir.

### ITALIE.

TURIN, 18 octobre. — L'heureux retour de LL. MM. dans leurs états a été célébré dans toutes les villes comme dans les campagnes, par des solennités religieuses et civiles. Leur arrivée dans cette capitale avait été retardée par une pluie battante, qui ne permettait pas de faire les moindres préparatifs. Cette circonstance a été heureuse pour un grand nombre d'étrangers qui ont pu arriver à tems pour assister à l'entrée solennelle du roi.

Cette entrée a eu lieu hier 17, avec toute la pompe usitée en pareille circonstance. LL. MM. escortées des gardes du corps et d'un détachement des chevaux légers de Savoie, sont entrées par la route du bourg de Pô, sur laquelle un magnifique arc de triomphe, en forme de porte antique, leur avait été élevé. Les troupes de la garnison et la garde royale étaient rangées en haie au-delà et en deçà de l'arc jusqu'à la Cathédrale. Une autre haie de troupes était formée depuis la cathédrale jusqu'au palais. Un peuple immense était accouru sur le passage de LL. MM. et faisait retentir l'air de ses acclamations. Pendant cette entrée solennelle cent et un coup de canon ont été tirés du haut des remparts de la citadelle.

LL. MM. ont été haranguées par le président du corps décurional et par le comte de Revel, chef de la force armée, qui a eu l'honneur de leur présenter les clefs de la ville avec le cérémonial usité. L'accueil le plus flatteur a été fait à ces magistrats et au chef militaire.

LL. MM. après avoir assisté au service divin se sont rendues au palais, où elles se sont montrées au peuple de Turin. Les troupes ont ensuite défilé sous le balcon du Roi, après quoi il y a eu réception générale et grande cour.

Le roi a accordé plusieurs grâces à l'occasion de son heureux retour.

### SCIENCES ET ARTS.

#### Gravures, antiquités.

Monumens français inédits, pour servir à l'histoire des arts, des costumes civils et militaires, armes, armures, instrumens de musique, meubles de toute espèce et décorations intérieures et extérieures des maisons, rédigés, dessinés, gravés et coloriés à la main, d'après les originaux, par N. X. Willemin, auteur des costumes civils et militaires des peuples de l'antiquité, du parallèle des peintures et sculptures et de celles du moyen âge, etc., ouvrage dédié à S. A. R. Mgr. le duc de Berri. 19.e 20.e 21.e 22.e 23.e livraison. Prix; 12 fr. la livraison; laquelle est composée de six planches imprimées sur bon papier-grand-raisin-fin double d'Auvergne, et le texte caractère gros-romain, à Paris, chez l'auteur, rue Babilie, n.º 6, Treuttet et Wartz, rue de Bourbon, n.º 17, et chez tous les libraires de la France et de l'Europe.

Cet ouvrage, dont on a parlé à différentes époques, dont on a loué le but et l'exécution, va malheureusement être bientôt achevé. Nous disons malheureusement, parce que M. Willemin, dont les talens et le goût sont connus depuis long-tems, a toujours fait de nouveaux efforts pour rendre son travail digne de plus en plus des artistes, des antiquaires, des français instruits et appréciateurs des talens. Les monumens inédits doivent former trois volumes in-f.º parvo; les deux premiers comprendront les gravures, et le troisième contiendra une partie du texte. Les matériaux sont tous prêts. Loin de chercher à enfler son curieux recueil de planches de remplissages, M. Willemin, jaloux de la seule gloire légitime, celle de remplir ses engagements, rapporte une foule de monumens extrêmement curieux, presque tous inconnus et du plus grand intérêt pour l'histoire, les coutumes, la vie privée de la nation. Ils sont

(1) Nous avons annoncé dans le temps que quelques-unes des quadrilles grecques étaient rentrées dans leurs ports, à la suite de la prétendue amnistie de S. H.

connaître les habitudes, les usages du gentilhomme dans son château, du citadin dans sa maison, du paysan dans sa chaumière. Dans cette sorte de galerie historique, l'auteur admet sur la scène toute espèce de corporation et fait connaître les différences qui existaient entr'elles. Le détail des planches qui composent les 19.e 20.e 21.e 22.e et 23.e livraisons, que nous annonçons, fera connaître mieux encore combien nos éloges sont au-dessous du mérite de cet ouvrage.

19e Livraison. Costume de reine, ornemens, chapiteaux du XIIe siècle; crosses et boîte en émail du commencement du XIIIe siècle, avec des vitraux du même temps. Figures de rois et d'empereurs gravées sur le fourreau d'or de l'épée que l'on porte au sacre du roi des Romains; sujets tirés d'un manuscrit de M. ... du XIVe siècle qui traitent des établissemens civils et religieux. La belle épée de François 1er, que les amateurs vont admirer au cabinet des antiques de la bibliothèque du roi; une peinture fort curieuse du romain de Lancelot du lac.

20e Livraison. Crosse du XIIe siècle, trouvée dans un tombeau de l'Abbaye Saint-Germain-des-Près, avec émail, représentant Héraelius suivi de ses guerriers et les quatre évangélistes. Les figures de l'empereur Wenceslas sur son trône, et Othon, le marquis de Brandbourg, jouant aux échecs. Une porte intérieure de l'église de l'Abbaye de Cluny. Un concert avec des instrumens du XIIIe siècle. Un siège du XVe siècle. Portail de la chapelle Saint-Piat, à Chartres, érigée par le chapitre en 1349.

21e Livraison. Chapiteaux de l'église de St-Vital de Ravennes, ouvrage du VIe siècle. Peinture et émail du XIe siècle. Les représentations du chevalier Pierre de Roze, du chantre Guillaume de Chezey, plafonds et meubles du XVe siècle. Petite chapelle fort remarquable par ses ornemens.

22e Livraison. Ceinture et chaussure de Charlemagne. Chevalier du XIIIe siècle. Costumes de dames de seigneurs et de Paysans. Vitraux de Saint-Julien du Mans. Meubles et ornemens du XVIe siècle. Clef de voûte et couronnement d'un pilier. Chef-d'œuvre de sculpture du XVIe siècle.

23e Livraison. Trompettes, albaestriers du XVIe siècle; diverses croisées de l'église d'Amiens bâtie par Robert de Luzarches. Dressoirs ou buffets Rose et Galerne du portail méridional d'Amiens; peintures du XVIe siècle, et néanmoins très-bien faites; meubles, ornemens et pavé du XIIIe siècle.

**SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT,**

POUR L'INDUSTRIE NATIONALE.

Note des prix décernés par la société d'encouragement dans sa séance générale du 3 octobre 1821.

Prix de 600 francs. décerné à M. Lefèvre, professeur de dessin à Belley, département de l'Ain, pour la découverte d'une carrière de pierres propres à la lithographie;

De 1000 fr. à M. Pouget, charpentier à Ornans (Doubs), pour un moulin qui n'observe point le cours des rivières;

De 1200 fr. à M. Mathieu de Dombasle, propriétaire à Nancy, pour la culture comparée des plantes oléagineuses;

De 3000 fr. à M. Garnier, ingénieur des mines à Arras, pour une instruction pratique sur l'art de percer les puits Artésiens.

Un prix de 1500 fr. et un autre de 1000 fr. ont été adjugés conditionnellement; savoir: le premier à M. Petit-Didier, négociant à St-Dié (Vosges), pour la culture du pin laricio, et le deuxième à M. Trochu, de Bellisle-en-Mer, pour la culture du pin d'Ecosse.

Une médaille d'argent a été décernée à M. le chevalier de Brundes-Beaumes, docteur de la faculté des Sciences, pour le même genre de culture.

Une médaille d'or de 500 francs a été adjugée aussi conditionnellement à M. Vicat, ingénieur des ponts-et-chaussées à Souillac (Lot), pour un très-bon mémoire sur une matière propre à remplacer le plâtre pour le moulage, etc.

Il a été accordé à MM. Verdet et Géant, un encouragement de 500 fr. pour des procédés perfectionnés de teinture en écarlate sur laine avec la seule garance.

Et à M. Salmon (Louis) une mention honorable, comme ayant concouru, avec distinction, pour le prix relatif à l'alliage inoxydable.

La société a retiré du concours le prix qu'elle avait proposé pour une substance végétale propre à la nourriture des vers à soie.

Elle a remis au concours, pour l'année prochaine, les prix suivans:

Pour l'application de la presse hydraulique à l'extraction de l'huile, etc. 2,000 fr.

Pour une machine à raser les peaux employées dans la chapellerie. 1,000

Pour la fabrication du fil d'acier, propre à faire les aiguilles à coudre. 6,000

Nota. La condition qui fixait à 10,000 francs le montant de la vente dont les concurrens devaient fournir la preuve, est supprimée.

Pour le perfectionnement des matériaux employés dans la gravure en taille douce. 1,500

Pour la teinture en écarlate sur laine avec la garance. 6,000

Pour la culture du pin laricio. 1,000

Pour la culture du pin d'Ecosse (pinus rubra). 1,000

Pour la fabrication du cuir-d'œuvre de Russie: Premier prix. 3,000

Second prix. 1,500

Pour la préparation du lin et du chanvre sans rouissage. 1,500

Pour un moulin à nettoyer le sarrasin. 600

Pour un alliage inoxydable propre à diviser les substances molles alimentaires. 3,000

Elle a prorogé à l'année 1823 les prix pour la conservation des viandes par le procédé de M. Appert, ou tout autre exécuté en grand. 2,000

Et à l'année 1824, le prix pour la dessiccation des viandes. 5,000

Les nouveaux prix proposés sont:

Pour l'importation et l'acclimatement de plantes nouvelles utiles aux arts.	
Premier prix.	2,000
Second prix.	1,000
Pour la plantation de différentes espèces d'arbres:	
Premier prix.	3,000
Second prix.	1,500
Des médailles d'or de 500 fr. seront décernées à chacun des trois propriétaires qui, avant l'année 1824, et dans un pays où il n'existe pas de puits artésiens, en auront introduit l'usage, pour servir à l'irrigation d'un terrain d'au moins cinq hectares, ci.	1,500
La valeur totale des différens prix conservés ou proposés forme une somme de.	44,600 fr.
En y ajoutant la valeur des prix proposés l'année dernière, pour 1822 et 1824, c'est-à-dire.	28,800
La somme actuellement consacrée, par la Société d'encouragement à ces concours, se trouve portée à.	73,400 fr.

**LIBRAIRIE.**

MANUEL ALPHABÉTIQUE DES MAIRES, DE LEURS ADJOINTS, ET DES COMMISSAIRES DE POLICE, contenant le Texte ou l'Analyse des Loix, Ordonnances, Réglemens et instructions ministérielles, relatifs à leurs fonctions et à celles des Membres des Conseils municipaux, des Officiers de gendarmerie, de Bureaux de bienfaisance, des Commissions d'hospices, etc.; avec les Formules des actes de leur compétence; par M. DUMONT, ancien chef de division au ministère de la Justice.

Septième Edition entièrement refondue. CE manuel, publié pour la première fois en 1801, a eu, depuis cette époque jusqu'au milieu de l'année 1813, six éditions imprimées, et un très-grand nombre d'exemplaires, et il est le plus répandu et celui dont l'utilité a été le mieux constatée.

Depuis la publication de la Charte il est survenu dans plusieurs parties de l'administration municipale des changemens si nombreux qu'ils ont exigé une refonte presque générale de l'ouvrage: mais l'auteur a suivi dans ce travail la marche à laquelle est dû sans doute le succès des précédentes éditions, et, d'après le soin avec lequel, en écartant les dispositions de lois qui ont cessé d'être en vigueur, il leur a substitué celles qui les ont remplacées, les fonctionnaires à qui ce manuel est destiné continueront d'y trouver des règles pour la conduite qu'ils auront à tenir dans les diverses circonstances où ils se trouveront, afin de ne jamais s'exposer à compromettre leur responsabilité. Ces fonctionnaires ont d'autant plus besoin d'un guide sûr et qui leur fasse économiser des momens précieux, que, dans les campagnes surtout, peu familiarisés avec le texte de lois très-multipliées, ils n'ont en général que leur zèle et leur intégrité pour soutenir le fardeau honorable mais pénible qui leur est imposé.

Le prix de l'ouvrage, qui formera deux gros vol. in 8., sera de 11 fr. pour les personnes qui souscriront avant le premier octobre prochain; après cette époque, il sera irrévocablement fixé à 13 fr.

Pour être souscripteur il suffit de se faire inscrire, à Paris, chez RORET et ROUSSEL, libraires, rue Pavée-St-André-des-Arcs, n. 9;

Et à Lyon, chez MANEL, place Bellecour, n. 20.

On recevra les deux volumes francs de port, par la poste, en ajoutant 3 fr. 50 c.

**A VENDRE AU RABAIS**

Deux tableaux à l'huile. — Louis XV avant la lettre. — Henri IV. — La Cène. — La Transfiguration. — Les brigandises de Vernet. — Les chars de l'Aurore et d'Apollon, et autres belles gravures encadrées qu'on peut voir dans le cabinet de lecture, pour les journaux, de CHAMBET fils, libraire, quai des Célestins, n. 2.

A vendre à la même adresse les œuvres de Rollin, édition de Bastien, 6o vol. in-8.

— L'épurateur d'huile de colzat indigène, rue St-Jean, n. 24; continue de livrer à la consommation les huiles épurées et clarifiées, pour quinquet, lampes, veilleuses. Leur confection ne permet pas à ceux qui les emploient, de regretter celles de Flandre, épurées à Paris.

— Au cabinet de lecture, au coin de la rue de la Lune et celle du Charbon-Blanc, on continue d'y abonner aux journaux de Paris et à ceux de Lyon; et à la lecture des livres au mois et au volume, pour la ville et la campagne.

*Engrais économique.*

L'époque des semences étant arrivée, la compagnie Foulon a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et cultivateurs, qu'à force d'expériences, d'essai et par des procédés nouveaux, elle est parvenue à donner à son engrais une qualité bien supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour. Tout ce qui compose ce nouvel engrais a été approuvé et vu par une commission nommée par la société royale d'agriculture de la ville de Lyon.

Les attestations des essais faits cette année par diverses personnes, notamment par M. Madiot, directeur de la pépinière royale de Lyon, prouvent de la manière la plus certaine, tous les avantages que réunit cet engrais, dont le transport est très-facile et peu coûteux; et qu'il peut être comparé aux meilleurs fumiers, ainsi qu'à la colombine et à la cornaille; il n'engendre aucune mauvaise herbe, et détruit les insectes qui dévorent le germe et les racines.

S'adresser au sieur ALAUME, directeur de la compagnie Foulon, place Louis-le-Grand, n. 9, façade du côté du Rhône, au 2. me étage, le grand escalier à gauche, où tous les jours on pourra se procurer les renseignemens nécessaires pour en faire usage.

**AVIS.**

La société pour le commerce de miroiterie, sous la raison sociale de *Veuve Jumelin et Louis frères*, est dissoute depuis le 30 septembre dernier; la liquidation de ce commerce sera faite par madame veuve Jumelin.

La déclaration de cette dissolution a été déposée au greffe du tribunal de commerce de cette ville, pour être transcrite sur le registre, et affichée conformément à la loi.

Madame veuve Jumelin continuera sans associé ce commerce de miroiterie, dans ses magasins, rue Puits-Gaillet, n. 5; où l'on trouvera toujours un assortiment complet des glaces de Paris.

**EFFETS PUBLICS du 23 octobre 1821.**

Cinq pourcent cons. j. du 22 Mars 1821. — Jouis. du 22 Sept. 90 f. 25 c. 30 c. 25 c. 15 c. 25 c. 20 c. 25 c. 20 c. Reconu. de liq. au p. j. du 22 mars 1821. — 99 f. 25 c. 20 c. 25 c. 20 c. Act. de la Banq. de Fr. J. du 1. er juillet 1821. — 1590 f. 1590 f.

